



## COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 25 MAI 2021

### **I) Approbation des procès-verbaux du 11/02/2021 et du 19/04/2021 (pour approbation)**

Le PV du 11 février est approuvé par les représentants FO-DGFIP68 après acceptation de leur demande de modification.

Le PV du 19 avril, transmis dans un délai trop court, sera présenté pour approbation à un prochain CHSCT.

### **II) Compte-rendu de la réunion « GT RSST » du 28 janvier 2021 (pour approbation)**

A la demande de l'assistante de prévention (AP) des douanes, ce point avait été reporté d'un précédent CHSCT pour être corrigé.

Les représentants FO-DGFIP68 ont approuvé ce compte-rendu modifié.

### **III) Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 (pour information)**

Document résumé en séance par la secrétaire animatrice.

### **IV) Point de situation budgétaire 2021 : nouvelles propositions de dépenses (pour avis)**

#### **A) DRDDI**

##### **1) Climatisation à la DR**

Selon l'ensemble des représentants, les montants des 3 devis présentés sont élevés et dépassent le budget restant.

Les représentants FO-DGFIP68 ont aussi fait remarqué qu'il s'agissait d'installer la clim sur tout un étage qui, éléments avantageusement omis par la direction, comprend deux bureaux dédiés à l'informatique et déjà climatisés, une salle de formation/réunion et deux espaces cuisine. En fait, il s'agit d'équiper trois bureaux qui le mériteraient mais qui ont une superficie comparable à l'annexe pour laquelle est devis bien inférieur avait été présenté et validé.

Pour toutes ces raisons, les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre cette dépense.

Les autres organisations syndicales ont validé un cofinancement à hauteur de 2 000 €. Les représentants FO-DGFIP68 s'opposent toujours à ce mode de fonctionnement qui consiste à proposer au CHSCT l'ensemble d'une dépense et à lui laisser l'initiative d'un cofinancement. Si une direction considère qu'une dépense est impérative et qu'elle souhaite une aide du CHSCT, la moindre des choses est qu'elle avance ce qu'elle est prête à financer.

##### **2) Pose d'un châssis pare-balle à la BSI de Mulhouse**

Si on pouvait croire à une mesure de protection pour les collègues contre une menace extérieure, on a appris qu'il s'agissait en fait d'équiper la salle de stockage des armes. Lorsque la direction a décidé l'installation de ce service, elle n'a pas tenu compte de l'existence d'une fenêtre dans ce local et l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) a préconisé la pose de ce châssis pare-balle pour éviter tout accident dans la zone de passage des collègues derrière cette vitre dans l'hypothèse d'un tir accidentel.

Le danger étant plus que limité et surtout sa survenance résultant pleinement du choix de la direction d'avoir installé le stock dans un local avec fenêtre, les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre cette dépense.

### 3) Pose d'une main-courante à la BSE de Saint Louis

Cet équipement préconisé par l'ISST, les représentants FO-DGFIP68 ont voté pour.

### 4) Installation d'une alarme incendie type 4 à la BSE de Saint Louis

Si l'ISST l'a préconisé, il a lui-même été surpris de découvrir le montant du devis. Selon lui, ça devait coûter au plus quelques centaines d'euros pour les boîtiers recommandés.

Les représentants FO-DGFIP68 considèrent que la DRDDI profite d'une préconisation de l'ISST pour obtenir le financement de l'intégralité de l'alarme incendie.

Non seulement nous avons voté contre cette dépense mais nous avons surtout affirmé qu'il était inadmissible que la DRDDI n'ait pas jugé indispensable de doter ses locaux d'une telle installation et que, si nous espérons que cela ne se produise jamais, elle engageait sa responsabilité en cas d'incendie.

## B) DDFIP

### 1) Casques de chantier et chaussures de sécurité pour les évaluateurs de Colmar

Nous avons voté pour ces dépenses de 87,98 € et 123,15 €.

### 2) Bras d'écran doubles pour le SIP de Saint Louis

Cette dépense est présentée dans la continuité de l'expérimentation validée et des échantillons payés par le CHSCT.

Le retour étant positif, les représentants FO-DGFIP68 ont voté pour cette dépense de 3 827,36 €.

### 3) 10 panneaux acoustiques pour le SGC de Mulhouse

La DDFIP a financé de gros travaux au SCG de Mulhouse qui a entraîné le déplacement de l'espace accueil et a généré des nuisances sonores importantes.

Cette situation est évoquée de longue date et pénible pour les collègues.

Les représentants FO-DGFIP68 ont voté pour cette dépense de 5 179,13 € et ont demandé que des recherches complémentaires soient menées quant à l'isolation entre le rez-de-chaussée et les étages.

## C) CHSCT

Malgré notre point de vue critique lors du dernier CHSCT, seul contre les autres organisations syndicales, un devis a été présenté pour l'enregistreur sonore de la secrétaire animatrice.

Nous avons rappelé qu'il n'était pas réglementaire de valider une dépense pour un tel matériel alors que l'enregistrement en soi de l'instance n'avait pas été débattu et nous avons voté contre cette dépense.

Après un vote de principe favorable, les autres représentants se sont joints à notre position. La secrétaire est invitée à se renseigner auprès du secrétariat général pour connaître la marche à suivre.

## **V) Présentation des lettres de missions des AP DDFIP et DRDDI (pour information)**

Ce point a été inscrit à la demande des représentants SOLIDAIRES. Pour les représentants FO-DGFIP68, c'est sans intérêt, les informations étaient disponibles sur l'intranet local de chaque administration.

## **VI) Point sur les fiches de signalement**

3 nouvelles fiches DDFIP ont été rédigées depuis le dernier CHSCT.

Les représentants FO-DGFIP68 considèrent que la direction a adopté l'attitude juste.

Ils ont également demandé un retour sur la fiche pour laquelle un nouvel avis de la Centrale avait été sollicité.

A ce jour, cette dernière n'a rien communiqué.

## **VII) Point sur les accidents de service**

Après la présentation des différents évènements, les représentants FO-DGFIP68 ont demandé à obtenir des précisions sur deux accidents de service survenus à la DDFIP afin de savoir si des mesures et préconisations devaient être envisagées.

Grande limite de l'exercice, les personnes chargées de représenter la direction ne sont pas en capacité de dire si l'environnement du travail était un facteur de l'accident... Nous aurons un retour au prochain CHSCT.

## **VIII) Présentation de la motion concernant l'organisation Flex Desk DDFIP**

Vous trouverez, en annexe, la motion validée par l'intersyndicale CFDT- SOLIDAIRES-FO-CGT. Informés et destinataire de la motion en amont, les représentants CFTC n'ont pas souhaité s'y joindre et ont rédigé opportunément la leur, un bel exercice de paraphrase !

En réponse à cette motion, la DDFIP a fait savoir que :

- l'expérience était finie ;
- la spécificité flex avait été abandonnée et le service fonctionnait simplement en bureau partagé d'où la continuité de certains désagréments ;
- un tel dispositif n'avait aucune vocation à être redéployé à moins que l'ensemble des agents d'un service vienne à le demander.

## **IX) Comptes rendus des visites de sites**

### **A) Milupa DRDDI**

Le compte-rendu n'ayant pas été transmis dans les délais, ce point est reporté à un prochain CHSCT.

### **B) Milupa DDFIP (Colmar)**

Les agents du PCE et de la 1<sup>ere</sup> BDV sont installés dans les locaux de l'ancienne usine MILUPA depuis le mois de décembre 2020, leurs bureaux du 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A de la Cité administrative devant être libérés pour accueillir les agents des SIP de Ribeauvillé et Guebwiller.

La direction a déjà effectué plusieurs visites et se montre attentive à la bonne installation des agents. Toutefois, même si aucune situation ne peut se montrer parfaite nous déplorons que pour certaines problématiques, la DDFIP se retranche derrière sa position de locataire, n'ayant pas la main et ne pouvant contraindre le propriétaire à certains aménagements.

Après un échange un peu vif avec l'AP DDFIP concernant de nouveaux éléments, les débats se sont déroulés sereinement.

Les principaux points soulevés ont été :

- \* La problématique du recyclage de l'air dans les bureaux ne disposant pas de fenêtres ouvrantes,
- \* L'ambiance thermique (occultants, climatisation, absence d'ouvrants, circulation de l'air...),
- \* Les blocs sanitaires (espaces communs avec les autres occupants de l'étage) qui sont irrégulièrement nettoyés, présentent régulièrement de mauvaises odeurs, sont peu engageants (étroitesse, luminosité...),
- \* L'ambiance parfois peu engageante des communs qui peut engendrer un sentiment d'insécurité (présence de personnes sous l'emprise de l'alcool, déambulant sans but précis...). En effet, le bâtiment MILUPA accueille également un service d'insertion pénitentiaire, Pôle Emploi ainsi que différentes structures de réinsertion et paramédicales,
- \* L'éclairage insuffisant des communs (allumage tardif/détecteurs) en particulier les escaliers métalliques (qui sont également une issue de secours) pouvant entraîner des chutes,
- \* Interrogation sur le perçage/découpage de murs porteurs pour créer une cage d'ascenseur et les poussières dégagées (il ne faut pas oublier que nous sommes sur un ancien site industriel). A ce jour, aucun diagnostic n'a été porté à la connaissance ni des agents, ni du CHSCT.

Hors visite, les importantes précipitations du mois de mai ont entraîné de nombreuses infiltrations tant dans les espaces communs (couloirs mouillés, ruissellement le long des murs à proximité d'un bloc électrique) que dans les bureaux (fuite d'eau en provenance du plafond, un seau a dû être posé en attendant un colmatage).

### C) SIP de Saint Louis

A la différence de MILUPA, la visite s'est effectuée en site inoccupé et encore en travaux puisque le déménagement des agents sur ce nouveau site est prévu pour juillet 2021. Il est plus difficile de cibler telle ou telle problématique. Le sujet méritera d'être revu au fur et à mesure de l'installation des agents et de sa mise en fonction. Le SIP sera installé sur deux niveaux (RDC et premier étage du nouveau bâtiment).

Certains points ont été présentés en instance :

- \* Inquiétude quant au hall d'accueil situé au RDC. En plus de couper l'équipe d'accueil du reste du service, la conception même nous semble propice à un fort sentiment d'insécurité les jours de forte affluence. En effet c'est un grand espace dont la jauge a été fixée à 70 personnes pour 5 box individuels et une banque "tout venant". Même en ajoutant l'un ou l'autre personnel volant, le rapport agents/usagers peut vite devenir oppressant,
- \* Ambiance lumineuse trop forte ou trop faible (proposition de zonage dans les grands bureaux),
- \* Présence d'un seul mopieur à l'étage. Même si on est en conformité avec les ratio agents/matériel de reprographie, nous avons souligné que le SIP est un service qui utilise énormément ce matériel et qu'au vu de la configuration des locaux, l'usage du mopieur pourrait devenir contraignant,
- \* Présence de pièces "aveugles" (archives, salle de réunion),
- \* Interrogation quant aux nombres de sanitaires,
- \* Stationnement difficile dans l'immédiate proximité et absence de place "PMR" à confirmer.

### X) Calendrier

CHSCT DUERP Douanes : 21/06/2021

GT Formations : 22/06/2021

CHSCT Délégation enquête : 30/06/2021

GT DUERP DDFIP : 1er et 2/07/2021

CHSCT : 21/09/2021

Visite du SGC de Mulhouse : 28/09/2021

Visite de la CEA et de Colmar EHP : 05/10/2021

Mathilde LANG (titulaire), Christophe VOGEL (suppléant), Fabien BONISCHO (expert point IX)